

CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

valant

CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Communauté de Communes

Haut-Jura Saint-Claude

et

Commune de Saint-Claude



CONVENTION ENTRE

- **La ville de Saint-Claude,**

Représentée par Jean-Louis MILLET, Maire autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 octobre 2022,

Ci-après désignée par « la commune de Saint-Claude »,

- **La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude**

Représentée par Raphaël PERRIN, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 octobre 2022,

Ci-après désignée par « l'intercommunalité »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Serge CASTEL, Préfet du Département du Jura,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Sommaire

Préambule.....	4
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	5
Article 2 – Durée de la convention.....	6
Article 3 – Les ambitions du territoire	6
Article 4 – Les orientations stratégiques.....	9
Article 5 - Périmètre ORT	10
Article 6 – Le plan d'action.....	10
Article 7 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	11
Article 8 - Engagements des partenaires.....	11
Article 9 – Gouvernance du programme Petites villes de demain.....	14
Article 10 - Suivi et évaluation du programme.....	15
Article 11 – Utilisation des logos.....	18
Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	18
Article 13 – Evolution et mise à jour du programme.....	18
Article 14 - Résiliation du programme.....	18
Article 15 – Traitement des litiges.....	18
Sommaire des annexes	20

Préambule

La France se caractérise par un fort maillage de l'espace urbain, savamment hiérarchisé depuis les métropoles, les villes moyennes, les petites villes et les bourgs. Cette régularité de la présence des villes se double d'une concentration de la population dans les plus grandes agglomérations. Or, plus de la moitié des habitants réside aujourd'hui dans des villes petites et moyennes, cette autre France urbaine, en dehors des métropoles. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

Dès 2018, le Gouvernement, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs publics comme privés, a engagé un programme « Action Cœur de Ville » visant à créer les conditions efficaces du renouveau et du développement des « villes moyennes », en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires à la faveur de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

En 2020, ce sont les « petites villes » qui sont ciblées par un programme analogue. Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD) vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours et accompagne les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement pour soutenir et faciliter les transitions déjà engagées dans certains territoires. L'objectif du programme est de renforcer les moyens des villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire. Jusqu'à 2026, le programme PVD donne les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Le programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Élaborés sur la durée d'un mandat local, en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ces deux programmes redonnent aux villes de taille petite et moyenne une place dans les priorités du pays.

La commune de Saint-Claude et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion signée en date du 21/05/2021.

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude est un EPCI créé en 2011 suite à la fusion des Communautés de Communes de Val de Bienne, du Plateau du Lizon et des Hautes-Combes, elle se compose de 22 communes pour une population totale de 20 009 habitants (INSEE 2019) et fait partie du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Son originalité tient à la richesse et l'interaction de quatre forces économiques complémentaires :

- L'industrie (injection plastique, lunetterie, jouet, décolletage)
- Le tourisme (sites nordiques, tourisme vert, nombreux gîtes et centres de vacances)
- Les activités agricoles (productions laitières et fromagère) et sylvicoles.
- L'artisanat et l'artisanat d'art (tourneur, céramiste, ébéniste...)

Saint-Claude, ville centre de l'intercommunalité, est la troisième ville du département et sous-préfecture au cœur du massif du Jura. Le développement de la commune autour des activités industrielles traditionnelles (fabriques de pipes, tailleries de pierre fines et de diamants, lunetterie, etc) en a fait un pôle d'activité moteur à l'échelle départementale voire régionale. La position centrale au cœur du Haut-Jura lui confère le rôle de «

capitale du Haut-Jura ». Elle compte 8 985 habitants (INSEE 2018) au dernier recensement de la population de 2018. Saint-Claude possède une fonction commerciale affirmée qui dépasse ses limites communales et intercommunales. En sa qualité de ville centre, elle concentre également la plupart des services à la population (santé, scolaire, administratifs, offre de transport) et des équipements culturels et sportifs du territoire.

Le territoire a su surmonter différentes crises (économiques, démographiques) grâce à sa culture coopérative ainsi qu'à son esprit d'indépendance, mais depuis 2003, et de façon exponentielle avec la crise de 2008, la mondialisation et l'ouverture à la concurrence des pays à faible coût de main-d'œuvre ont affaibli son industrie manufacturière. La réduction massive du nombre d'emploi a entraîné des départs de la zone d'emploi. Les départs étant plus importants que les arrivées. Le territoire semble se vider majoritairement de sa population jeune (étudiants, jeunes diplômés, jeunes ménages).

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Saint Claude et son intercommunalité ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 21 mai 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation. Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation sera lancée dans un second temps.

La présente convention-cadre a pour objet, d'une part, de formaliser le plan d'actions Petites Villes de Demain de Saint-Claude en présentant la stratégie de revitalisation de la ville-centre lauréate et, d'autre part, d'arrêter le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

La convention-cadre vise à contextualiser les objectifs, en précisant l'articulation du projet PVD avec les différents projets et ses axes stratégiques ainsi que les actions déjà engagées révélatrices des dynamiques en cours.

Article 2 – Durée de la convention

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 3 – Les ambitions du territoire

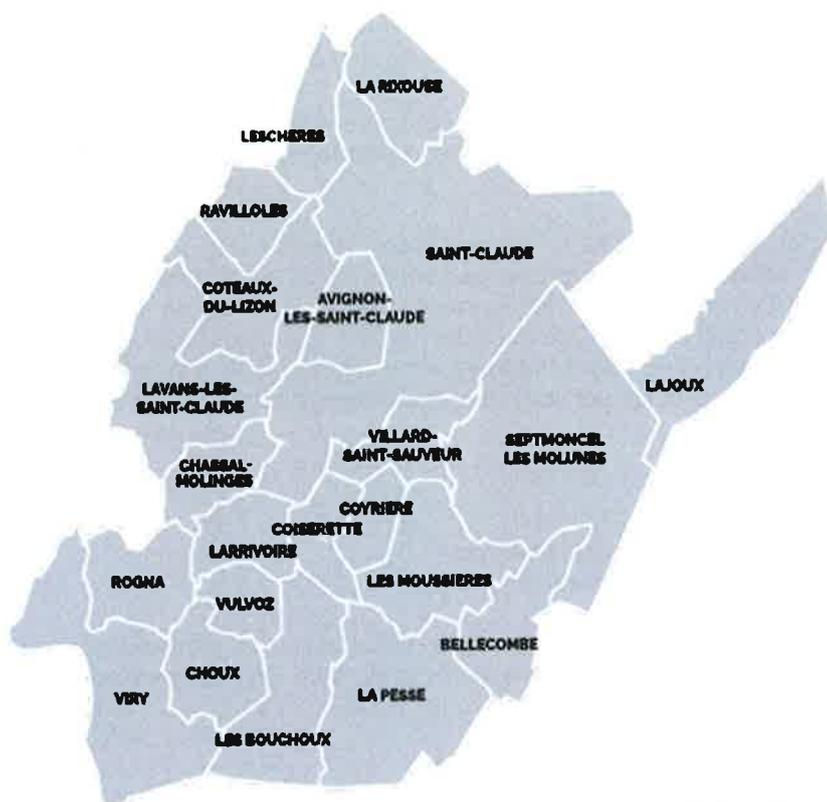
La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude se situe en région Bourgogne Franche-Comté, à l'extrême sud-est du département du Jura, à la frontière avec le département de l'Ain (dont 7 communes sont limitrophes). Elle a été créée au 1er janvier 2011 suite à la fusion des Communautés de Communes de Val de Bienne, du Plateau du Lizon et des Hautes Combes. Son périmètre comporte actuellement 22 communes, pour une superficie de 377 km² et une population de 20 009 habitants en 2018.

Lors de la fusion et de la création de l'intercommunalité, les élus ont établi un projet de territoire. Il s'agit d'un document d'orientation stratégique, opérationnel et prospectif pour le développement du territoire sur la période 2014-2020. Le diagnostic du territoire est issu d'un travail d'analyse documentaire, de collecte de données statistiques brutes et d'informations qualitatives complémentaires récoltées lors d'entretiens. Sept thèmes d'étude ont été identifiés :

- Population et santé
- Marché du travail, emploi et cohésion sociale
- Equipements et services à la population
- Développement économique et entrepreneuriat
- Organisation du territoire, urbanisme et habitat
- Environnement
- Transport et mobilité

Un programme de 49 actions a été établi pour un projet de territoire qui définit les ambitions de demain pour le nouveau territoire. Les actions de développement ont été établies selon 3 axes stratégiques :

- Aménagement du territoire, environnement
- Economie et emploi
- Tourisme



Communauté de Communes **HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**

Au sein de l'armature territoriale du SCoT du Haut-Jura, le territoire de la CCHJSC est composé d'une ville (Saint-Claude), de deux Bourgs-Centres (Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux-du-Lizon), de 4 communes rurales supérieures (Viry, La Pesse, Septmoncel et Chassal-Molinges) et de 15 communes rurales.

Saint-Claude, ville centre du territoire haut-jurassien :

Saint-Claude est définie comme ville centre (aux côtés de Morez) par le SCoT du Haut-Jura qui pose comme objectif que « les deux villes de Saint-Claude et Morez doivent continuer à constituer les piliers de cette organisation par le réinvestissement des grandes fonctions de centralités (services et équipements, offres commerciales structurantes, offre de transport renforcée, etc)».

Troisième ville du département et Sous-Préfecture au cœur du massif du Jura, Saint-Claude, la ville centre du territoire, se trouve à 50 minutes de Lons le Saunier, chef-lieu du département, 1h20 de Lyon et de Dole, 1 h 50 de Besançon, 1h15 de Genève. Les principaux axes de communication, autoroutes et gare TGV sont respectivement accessibles à 30 et 40 minutes de voiture. Les aéroports de Lyon et Genève sont à 1 h 15, et la frontière suisse est à 35 minutes de voiture. Sa position centrale au cœur du Haut-Jura lui confère le rôle de « Capitale du Haut-Jura ».

Saint Claude est considérée comme ville centre car elle relève, d'un point de vue quantitatif, d'une commune où se concentrent population, services, lieux de consommation et plus généralement les emplois. D'un point de vue plus qualitatif, elle se veut être la commune de référence du territoire. C'est à travers elle que se mesure le dynamisme et l'attractivité des communes qu'elle polarise, la ville-centre agissant comme catalyseurs des forces du territoire. La ville de Saint-Claude compte 8 985 habitants selon le relevé INSEE de 2019.

Saint-Claude, ville centre fragilisée :

Second bassin industriel de la région, le Haut-Jura présente l'originalité d'être une montagne industrielle présentant une organisation en « district industriel » (ou système de PME).

Confrontée à une perte de dynamisme économique, à la fermeture de commerces et d'entreprises, la délocalisation des services publics et des centres de décision, à la baisse de sa population (-2,5% par an entre 2012 et 2017) et à une paupérisation des habitants, Saint-Claude se trouve largement fragilisée dans le rôle de ville centre qu'elle incarne pour son bassin de vie.

La crise que traverse aujourd'hui Saint-Claude doit également concerner et mobiliser les communes environnantes car ces dernières sont interdépendantes : si la ville centre périclité, c'est l'ensemble du bassin de vie qui risque de péricliter à son tour. Cet enjeu est bien compris par l'ensemble des acteurs du territoire.

La commune cherche aujourd'hui à asseoir son statut de centralité et à renforcer son attractivité au travers des ambitions visant la redynamisation de son centre, la reconquête de son parc de logement, le renforcement du tissu d'emploi local, etc,

Ainsi, lorsqu'en 2015, la région lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des territoires engagés dans un SCOT pour la revitalisation des bourgs-centres dont l'objectif est de lutter contre la perte d'attractivité des petites villes, la ville de Saint-Claude saisit cette opportunité en y répondant. L'étude de revitalisation, réalisée en 2017, a donné une feuille de route de l'évolution de la commune sur le long terme. Son rôle de centralité appelle à mener une réflexion portant sur les quatre fonctions fondamentales d'un cœur de ville : l'habitat, l'économie, l'identité et les services. Elle a vocation à définir une stratégie de revitalisation définie par quatre axes stratégiques :

- Réaffirmer le rôle de ville centre
- Positiver l'image de la ville
- Recréer un cœur de ville animé, agréable et attractif
- Connecter les différents espaces structurants

Dans la continuité de cette stratégie de revitalisation et suite à l'actualisation du diagnostic de territoire (annexe 1), les élus de la ville de Saint-Claude et les élus de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude ont actualisé cette stratégie et travaillé sur une feuille de route, pour le programme « Petites Villes de Demain », qui s'articule autour de 3 orientations stratégiques.

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme. Il s'agit de renforcer les fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Les objectifs de programmes PVD se déclinent à travers 3 axes stratégiques :

- **Axe 1 : Economie / Une ville acteur de son renouveau économique**

Objectifs :

- Valoriser et développer l'offre commerciale, artisanale et industrielle
- Dynamiser les formations en rapport avec les filières fortes
- Optimiser l'utilisation des ressources naturelles locales et des économies d'énergie

- **Axe 2 : Qualité de vie / Une ville attractive grâce à l'excellence de sa qualité de vie**

Objectifs :

- Proposer une offre de logements de qualité
- Faciliter la mobilité sur le territoire
- Aménager des espaces publics agréables

- **Axe 3 : Tourisme et culture / Une ville au rayonnement culturel et touristique**

Objectifs :

- Positiver l'image de la ville et capter le flux touristique
- Organiser et mettre en valeur les activités de pleine nature
- Développer l'offre culturelle, les services et les équipements

Le programme d'action est également porté par deux fils rouges. Chaque action devra être étudiée selon ces prismes. A savoir :

- La transition énergétique et écologique
- La réhabilitation de friche industrielle et commerciale

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 5 - Périmètre ORT

Le périmètre de l'Opération de revitalisation de territoire (ORT) a été bâti au regard des critères et des fonctions de centralité des secteurs à enjeux admis dans le SCOT, l'étude de revitalisation et le diagnostic de révision du PLU sur Saint-Claude. Ils visent à répondre aux différents enjeux identifiés, tout en intégrant les projets en cours ou envisagés en faveur de la redynamisation du centre-ville de Saint-Claude.

Le périmètre d'ORT de la ville de Saint-Claude se polarise autour de sa rue principale, son centre historique et les faubourgs. Il est présenté en annexe 2 ainsi que la liste des rues et adresses du périmètre. On y trouve :

- Le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) comprenant le centre-ville et le faubourg Marcel,
- Le centre ancien et l'habitat resserré, caractérisé par une densité importante de construction et une mixité des fonctions urbaines. Le bâti est majoritairement situé à l'alignement des voies. Les parcelles sont généralement morcelées et les bâtiments en occupent la majeure partie. Cette configuration dessine des rues souvent étroites et sinueuses,
- Les entrées de ville qui constituent les vitrines de la ville doivent être soignées sur les aspects paysagers,
- Le secteur de la gare qui par ses fonctionnalités polarise les fonctions de mobilités,
- Les pôles ayant fonctions de centralités dans les domaines administratif et commercial,
- Les secteurs permettant la liaison entre les quartiers pour agir sur les problématiques de coupures urbaines -et des réduire les inégalités urbaines dont sont victimes les quartiers périphériques,
- Le secteur détaché du quartier des Avignonnets, secteur Politique de la Ville, qui fait l'objet depuis plusieurs années d'action de restructuration et de revitalisation (déconstruction de logements, aménagements...),
- Le secteur détaché du Martinet qui couvre le projet phare du programme « Petites Villes de Demain » de Saint-Claude de restructuration du centre nautique du Martinet.
- Le secteur détaché des Etables qui marque l'entrée Sud, l'entrée principale de la ville. Les friches industrielles qui la composent en font un secteur prioritaire.

Article 6 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

6.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles. Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

6.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés en annexe du plan d'action. Les projets font l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 7 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme, pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 8 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

8.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

8.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la ville de Saint-Claude assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Communauté de Communes Haut-Jura-Saint-Claude, signataire, a désigné dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Elle s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

8.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement du poste de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permet de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :
 - Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
 - Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
 - Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires. » L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers.

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD),

8.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

8.5. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en annexe 4.

Article 9 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

La gouvernance du programme est assurée par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude en concomitance avec la Ville de Saint-Claude, l'Etat et ses établissements publics, ainsi que les partenaires financiers et locaux.

9.1. Pilotage

Le pilotage est assuré par un Comité de Pilotage composé des signataires, sous la co-présidence de la CCHJSC et de la Ville de Saint-Claude et en présence du sous-préfet de Saint-Claude, représentant de l'Etat.

Les partenaires financeurs et les partenaires locaux sont représentés : Etat, ANAH, Banque des Territoires, Région Bourgogne Franche-Comté, Conseil Départemental du Jura, CEREMA, ADEME ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

9.2. Animation et coordination des actions

Pour assurer le suivi général du projet et l'application des droits engendrés par l'ORT, les collectivités s'engagent à mettre en place une gouvernance interne.

Pour se faire, un Comité Technique sera composé :

- Du Chef de Projet Petites Villes de Demain,
- Du DGS de la ville de Saint-Claude
- Du responsable du Développement territorial de la ville de Saint-Claude
- Du manager de commerce de la ville de Saint-Claude,
- Tout autres référents techniques des partenaires en fonction des ordres du jour.

Il sera intégré dans une équipe projet comprenant en sus :

- Le Maire de la ville de Saint-Claude,
- L'élue Intercommunautaire en charge de l'aménagement du territoire.

La composition de la Direction de projet pourra évoluer en fonction de l'évolution du projet. Elle informera de ses ordres du jour les référents identifiés à la DDT et à la Sous-Préfecture et les associera régulièrement afin d'assurer un lien entre l'équipe locale et les services de l'Etat.

Article 10 - Suivi et évaluation du programme

Le programme Petites Ville de Demain fera l'objet d'un bilan annuel en Comité de Pilotage au regard des indicateurs de suivi définis ci-après pour chaque action.

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

N°	Action	Enjeux	Indicateurs de suivi et de résultats
1	Stratégie de dynamisation de l'artisanat et des Savoir-Faire	1.1 Valoriser l'offre commerciale, artisanale et industrielle	- Dates des réunions - Nombre de réunions du groupe de travail - Mise en place d'une stratégie
2	Boutique à l'essai 1	1.1 Valoriser l'offre commerciale, artisanale et industrielle	- Date de validation des devis - Date de l'appel à projet - Date d'ouverture de la boutique - Ouverture de la boutique - Chiffre d'affaire du porteur de projet
3	Recrutement d'un manager de commerce	1.1 Valoriser l'offre commerciale, artisanale et industrielle	- Recrutement de l'agent - Réalisation d'un diagnostic - Les indicateurs seront élaborés au regard des actions conduites. - Financements accordés
4	Vitrophanie	1.1 Valoriser l'offre commerciale, artisanale et industrielle	- Nombre de vitrines bénéficiant de travaux de vitrophanie - Qualité esthétique dans la durée
5	Taxe sur les friches commerciales	1.1 Valoriser l'offre commerciale, artisanale et industrielle	- Nombre de cellules commerciales sorties de la vacances
6	Centre de compétences	1.2 Dynamiser les formations en rapport avec les filières fortes	- Date d'ouverture du centre de compétences - Nombre de formations réalisées - Nombre de stagiaires participant à la formation - Nombre de stagiaires ayant trouvé un emploi
7	Etude pré-opérationnelle OPAH	2.1 Proposer une offre de logement de qualité	- Réalisation d'un cahier des charges pour la consultation ; - Lancement et réalisation de l'étude pré-opérationnelle ; - Evaluation de l'opportunité de création d'une OPAH-RU en lien avec les partenaires ; - Avis de l'ANAH, de la DDT et du Conseil Départemental sur la mise en œuvre de l'OPAH-RU - Lancement d'une OPAH-RU
8	PLUi	2.1 Proposer une offre de logement de qualité	- Déroulement des différentes étapes - Elaboration du plan : Nombre de réunion par étape et participation en % ; - Information du public : Nombre de publications réalisées (site web, lettre d'information...) - Participation du public : Nombre d'actions de concertation menée, Nombre d'avis formulés à l'enquête publique - Efficacité de l'application du plan : Nombre de demande d'autorisation d'urbanisme refusée - Pourcentage de refus par rapport au nombre total de demandes d'urbanisme
9	Démolition de 344 logements sociaux	2.1 Proposer une offre de logement de qualité	- Lancement des travaux de désamiantage ; - Lancement des travaux de démolition ; - Nombre de logement démolis
10	Réhabilitation de 165 logements à Chabot	2.1 Proposer une offre de logement de qualité	- Recrutement d'une Maitrise d'Œuvre ; - Début des travaux de réhabilitation ; - Livraison des travaux - Nombre de logements réhabilités et remis sur le marché - Nombre de kWh et de GES économisés

11	Installation de 2 bornes de recharge électrique + véhicule en autopartage	2.2 Faciliter la mobilité sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Date de commande des appareils - Date de mise en place des appareils - Date de mise en fonctionnements - Nombre d'utilisateurs annuel des bornes de recharge électrique - Nombre de litres de carburant détournés - Nombre d'utilisateurs et kilomètres parcourus du véhicule en autopartage
12	Requalification de la rue Mercière (voirie)	2.3 Aménager des espaces publics agréables	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un cahier des charges pour la consultation ; - Lancement et réalisation des travaux de voirie ; - Achat de l'immeuble à démolir ; - Réalisation d'un cahier des charges pour la consultation de la démolition ; - Travaux de démolition ; - Travaux d'aménagement des espaces verts - Lancement des travaux de voirie - Nombre de passage dans la rue (compteur) - Nombre de commerces ouverts
13	Renaturation des berges au Faubourg Marcel	2.3 Aménager des espaces publics agréables	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation entre le PNRHJ et la Ville de Saint-Claude sur la suite du projet -Réalisation d'un cahier des charges pour la consultation ; - Lancement et réalisation des travaux ; - Fréquentation
14	Refonte du site internet de l'office de tourisme	3.1 positiver l'image de la ville et capter le flux touristique	<ul style="list-style-type: none"> -Lancement de la consultation - Choix du prestataire - Livraison du site internet - Nombre de visites annuelles
15	Balisage parcours touristique	3.1 positiver l'image de la ville et capter le flux touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de clous posés - Nombre de cartes touristiques délivrées par l'office de tourisme
16	Sac aventure jeux	3.1 positiver l'image de la ville et capter le flux touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Création du contenu du jeu - Phase de test - Mise en vente des sacs - Nombre de sacs vendus - Nombre de personnes accueillies à l'office de tourisme de Saint-Claude
17	Parcours juraventure	3.1 positiver l'image de la ville et capter le flux touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du contenu de l'application - Ouverture du parcours au public - Nombre de parcours réalisé - Nombre de personne accueilli à l'office de tourisme de Saint-Claude
18	Etude Aménagement des Gorges de l'Abime	3.2 Organiser et mettre en valeur les activités de pleine nature	<ul style="list-style-type: none"> - Date des journées sur le terrain - Date de restitution de l'étude - Validation des travaux d'aménagement
19	Piscine du Martinet	3.3 Développer l'offre culturelle, les services et les équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Date de lancement des études - Date de début de la déconstruction - Date de début de la construction - Date de livraison - Date d'ouverture de la piscine - Nombre d'entrées
20	Tiers-lieux rue Carnot	3.3 Développer l'offre culturelle, les services et les équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Date de début de la déconstruction - Date de début de la réhabilitation - Date de livraison - Nombre de locaux ouverts aux acteurs économiques - Nombre d'utilisateurs annuel

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant les chartes d'utilisation de chaque Partie pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserve des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L

213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à : *Saint-Claude*

Le : *25 octobre 2022*

Le Maire de Saint-Claude,

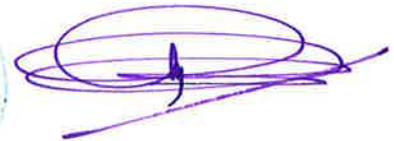
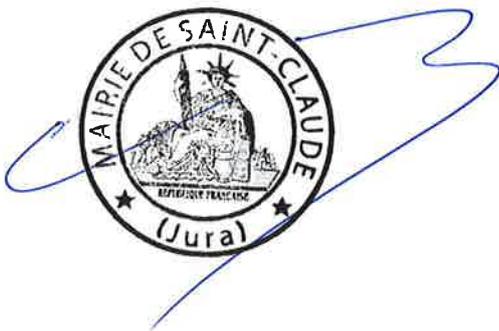
Le Président de la Communauté
de Communes Haut-Jura Saint-
Claude,

Le Préfet du Jura,

Jean-Louis MILLET

Raphael PERRIN

Serge CASTEL



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic de territoire

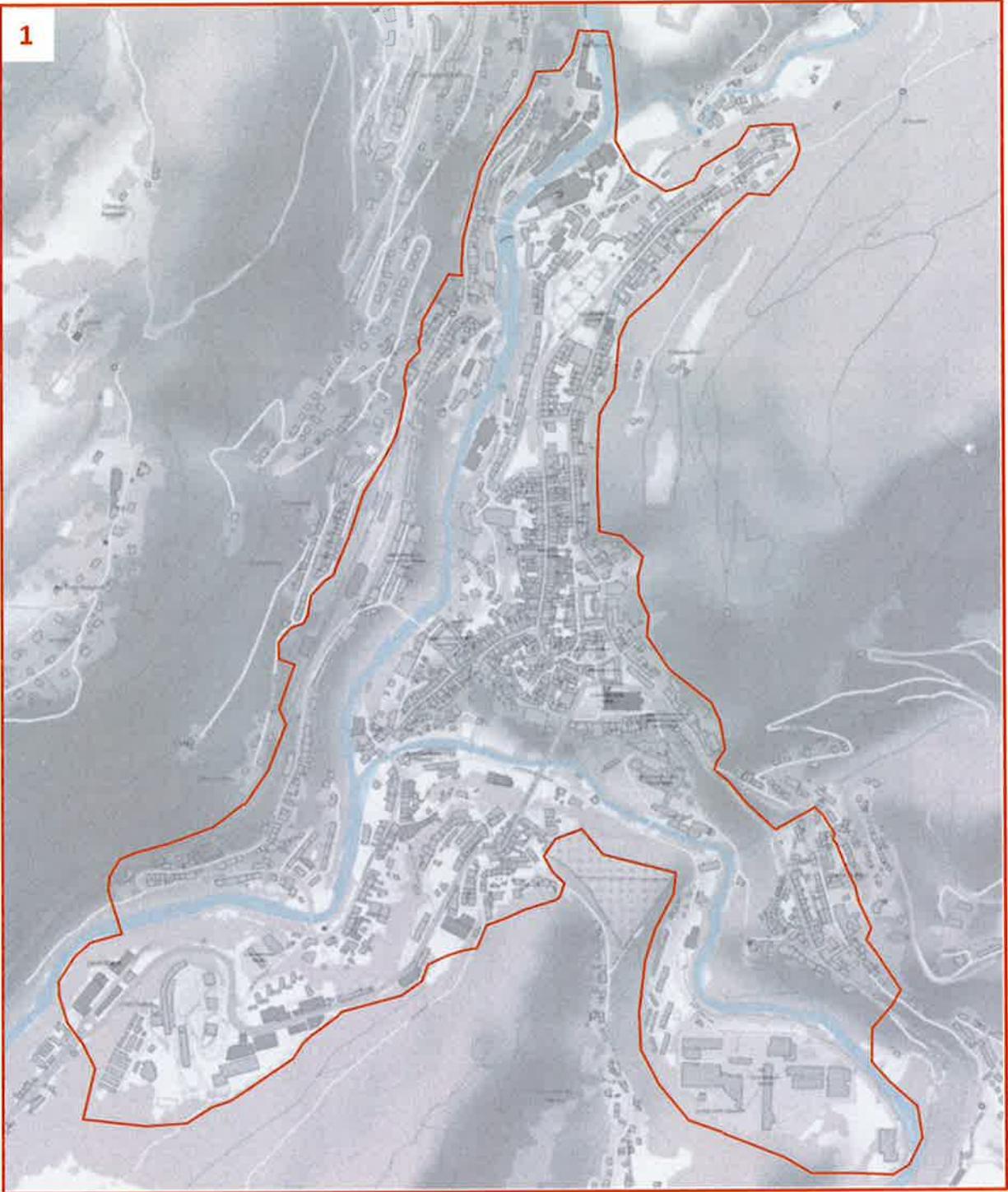
Annexe 2 – Périmètre de l'ORT

Annexe 3 – Programme de fiches actions et d'action en projets

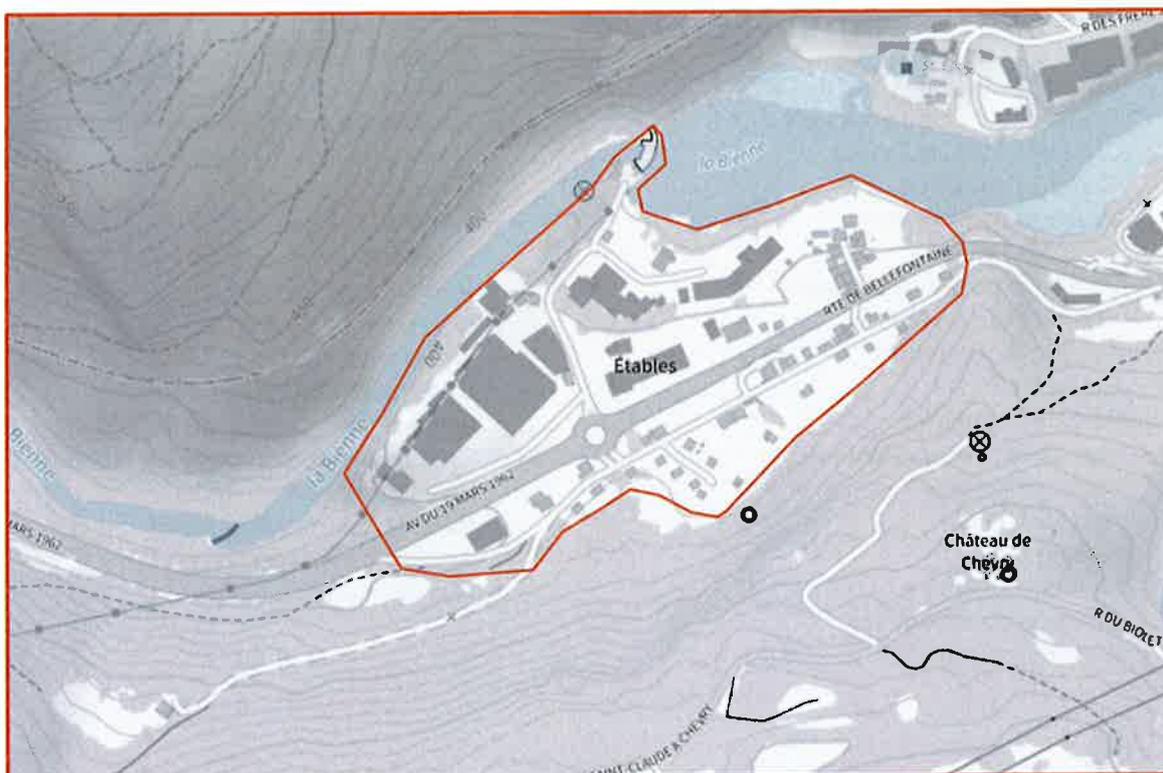
Annexe 4 – Maquette financière



Annexe 1 – Diagnostic de territoire







Liste des rues

- Rue Lacuzon
- Rue Christin
- Rue de la Glacière
- Rue Jean-Jacques rousseau (jusqu'au numéro 5 impaire et 12 paire)
- Rue du Moulin Lacroix
- Square du truchet
- Place voltaire
- Place Christin
- Rue avenue de Belfort
- Rue voltaire
- Rue Victor-Hugo
- Rue du collège
- Rue Lamartine
- Rue Henri Michaud
- Rue du Pré
- Rue Rosset
- Chemin de la Rochette
- Rue François Peillot
- Impasse du Bugnon
- Montée Saint-Romain
- Rue des écoles
- Passage des Ecoles
- Rue du marché
- Rue Gambetta
- Montée de la Cueilie jusqu'au n°6
- Montée de la Pierre
- Place Saint-Hubert Rue Auguste du n°2 au 48 et du 1 au 19
- Place Louis XI
- Passage de la Tour
- Rue de la Poyat
- Place des Carmes
- Rue des Carmes
- Passage de la Pomme d'Or
- Rue de Bonneville
- Pont du Faubourg-Marcel
- Pont Central
- Chemin de la Coupe
- Passage de la Cheneau
- Rue Reybert
- Chemin de sous le Pré
- Place Denfert-Rochereau
- Place du 9 Avril 1944
- Boulevard de la République
- Pont de Pierre
- Rue du Faubourg des Moulins
- Passage de l'Ebonite
- Pont d' Avignon
- Rue de la Capucine
- Chemin des Arrivoirs
- Rue Pasteur jusqu'au 16
- Rue de la Papeterie
- Avenue de la Gare
- Place de la Gare
- Pont de Sous le Pré
- Rue du Pont Central
- Rue du Miroir

- Rue de la Diamanterie
- 3 route de Chaumont
- Route de Genève jusqu'au 28 et 17
- Rue du Lieutenant Froidurot
- Chemin de Sous-Jouhan
- Rue du Tomachon
- Passage de la Filature
- Pont de l'Hôpital
- Voie communale de l'Hôpital
- Rue du Plan du Moulin
- Avenue du Cimetière
- Grand Pont
- Place de l'Abbaye
- Rue de la Sous-préfecture
- Place de la Halle
- Rue Mercière
- Rue du Château
- Place du Château
- Passage du Colombier
- Rue Antide-Janvier
- Pont du Miroir
- Passage du Miroir
- 1 Rue du Pré aux Filles
- Parcelle 334 et 10 boulevard Bellevue
- Rue du Faubourg Marcel
- Passage du Gravier
- Rue des Etapes
- Rue des Petites Etapes
- Rue Carnot
- Rue Edouard Branly
- Chemin du Mont
- Rue Rouget de Lisle
- Chemin de la Combe du Marais n°2 à 6
- Chemin de Mouton / Cité de Mouton
- Rue du Repos
- Rue du Commandant Vallin
- Avenue de la libération n° 17
- Rue Saint-Blaise

Les Avignonnets

- Rue des Perrières n° 41, 43, 45, 47 et 50
- Route d'Avignon n° 38, 36, 44, et 42
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Henri Ponard 2, 3, 7, 9, 11, 13, 15, 17 et 21
- Rue Henri Dunant
- Rue de la Franche-Comté
- Chemin du Parc

Le Martinet

-
- Pont de Daillère 10 B Route du martinet
- Pont de Rochefort
- Camping du Martinet
- Espace nautique du Martinet

Les étables

- Rue de la Pierre Qui Viré
- Rue du Barrage
- Rue d'Etable
- Avenue du 19 mai 1962
- Route de Bellefontaine

Annexe 3 – Programme de fiches actions et d'action en projets

Stratégie de dynamisation de l'artisanat et des Savoir-Faire			
Axe	Axe 1 : une ville acteur de son renouveau économique – Valoriser et développer l'offre commerciale, artisanale et industrielle		
Maturité du projet	engagée	Priorité du projet	1
Présentation générale			
Contexte Le secteur du Haut-Jura et de Saint-Claude est une terre de savoir-faire qui abrite plusieurs artisanats traditionnels et un espace unique de découverte et d'initiation des savoir-faire, l'Atelier des Savoir-Faire, (l'ASF) situé à Ravilloles. Plusieurs projets, portés par les élus de Saint-Claude, de l'Intercommunalité et de la préfecture sont en réflexion (boutique de vente des produits des adhérents de l'ASF, boutique à l'essai pour lancer des artisans, créer une rue artisanale rue de la Poyat, territoire d'artisanat...) afin de dynamiser l'artisanat et les savoir-faire locaux.			
Objectif Afin de structurer ces projets et de mettre en place une stratégie commune de dynamisation de l'artisanat et des Savoir-Faire à Saint-Claude, un groupe de travail, comprenant tous les acteurs concernés par le projet, va être mis en place.			
Calendrier prévisionnel	2 ^{ième} semestre 2022		
Acteurs du projet	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude / Ville de Saint-Claude / Préfecture du Jura		
Maquette financière			
Indicateurs de suivi	- Dates des réunions		
Indicateurs de résultats	- Nombre de réunion du groupe de travail - Mise en place d'une stratégie		
Conséquence sur la fonction de centralité	La dynamisation de l'artisanat répond à l'enjeu l'attractivité en créant du flux commercial et touristique en centre-ville.		

Boutique à l'essai 1																													
Axe	Axe 1 : une ville acteur de son renouveau économique – Valoriser et développer l'offre commerciale, artisanale et industrielle																												
Maturité du projet	engagée	Priorité du projet	1																										
Présentation générale																													
Contexte	<p>Le diagnostic du commerce en centre-ville de Saint-Claude fait état d'un taux de vacance important qui atteint 24 %, soit 55 cellules. Ce taux de vacance est de 12 points plus élevés que la moyenne nationale qui se situe autour de 12 % en 2020. Ce taux, particulièrement élevé à Saint-Claude, est tout de même à nuancer car de grandes disparités existent entre les zones qui laissent à penser que chacune doit être considérée individuellement. Les efforts de dynamisation doivent donc se concentrer dans un premier temps sur la zone touristique et la zone commerciale puis sur les axes secondaires qui pourraient être repensés.</p>																												
Objectif	<p>Afin d'atteindre un taux de vacance « plancher » de 8 %, recommandé pour garantir une rotation des commerces en place et l'implantation de nouveautés génératrices de flux, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite acquérir le foncier de plusieurs cellules commerciales dans le but de les rénover puis de les louer à des tarifs attractifs pour permettre à de nouveau porteur de projet commerciaux de s'implanter dans le centre-ville. La Communauté de Communes s'est déjà portée acquéreuse de deux cellules situées 6 rue du marché à Saint-Claude afin de les remembrer et de proposer une cellule attractive et abordable</p>																												
Calendrier prévisionnel	2 ^{ème} semestre 2022																												
Acteurs du projet	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Partenaires financeurs : Etat																												
Maquette financière	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Recettes</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Type</th> <th style="text-align: center;">Montant</th> <th style="text-align: center;">Financeur</th> <th style="text-align: center;">Taux</th> <th style="text-align: center;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Achat du local</td> <td style="text-align: right;">45 000 €</td> <td style="text-align: center;">FNADT</td> <td style="text-align: center;">35%</td> <td style="text-align: right;">28 980 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Rénovation</td> <td style="text-align: right;">37 799 €</td> <td style="text-align: center;">CCHJSC</td> <td style="text-align: center;">65%</td> <td style="text-align: right;">53 819 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Total HT</td> <td style="text-align: right;">82 799 €</td> <td style="text-align: center;">Total HT</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: right;">82 799 €</td> </tr> </tbody> </table>				Dépenses		Recettes			Type	Montant	Financeur	Taux	Montant	Achat du local	45 000 €	FNADT	35%	28 980 €	Rénovation	37 799 €	CCHJSC	65%	53 819 €	Total HT	82 799 €	Total HT	100%	82 799 €
Dépenses		Recettes																											
Type	Montant	Financeur	Taux	Montant																									
Achat du local	45 000 €	FNADT	35%	28 980 €																									
Rénovation	37 799 €	CCHJSC	65%	53 819 €																									
Total HT	82 799 €	Total HT	100%	82 799 €																									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Date de validation des devis - Date de l'appel à projet - Date d'ouverture de la boutique 																												
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la boutique - Chiffre d'affaire du porteur de projet 																												
Conséquence sur la fonction de centralité	La dynamisation du commerce répond à l'enjeu l'attractivité en créant du flux et en centralisant les achats sur le centre-ville.																												

Recrutement d'un Manager du commerce																											
Axe	Axe 1 : une ville acteur de son renouveau économique – Valoriser et développer l'offre commerciale, artisanale et industrielle																										
Maturité du projet	engagée	Priorité du projet	1																								
Présentation générale																											
Contexte	<p>Les différents diagnostics ainsi que l'étude revitalisation menés ces dernières années ont montré la fragilité du tissu économique du centre-ville de Saint-Claude et la désaffection de certains tronçons commerçants. Convaincue de la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques de proximité pour soutenir et dynamiser les activités, la collectivité a décidé de recruter un manager de commerce.</p>																										
Objectif	<p>Le manager de commerce est le référent des différents acteurs intervenant dans la sphère économique du centre-ville. Il établit une stratégie et veille à la mise en œuvre des actions qui en découle. Il anime la sphère économique et accompagne les porteurs de projets dans leur installation.</p>																										
Calendrier prévisionnel	Novembre 2021																										
Acteurs du projet	Ville de Saint-Claude Partenaires financeurs : Banque des territoires (50 % et plafond de 20 000 €/an les 2 premières années).																										
Maquette financière	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="3">Recettes</th> </tr> <tr> <th>Type</th> <th>Montant</th> <th>Financier</th> <th>Taux</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Salaire chargé annuel</td> <td rowspan="2">40 000 €</td> <td>Banque des territoires</td> <td>50%</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td>Ville Saint-Claude</td> <td>50%</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>40 000 €</td> <td>Total HT</td> <td>100%</td> <td>40 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Dépenses		Recettes			Type	Montant	Financier	Taux	Montant	Salaire chargé annuel	40 000 €	Banque des territoires	50%	20 000 €	Ville Saint-Claude	50%	20 000 €	Total HT	40 000 €	Total HT	100%	40 000 €
Dépenses		Recettes																									
Type	Montant	Financier	Taux	Montant																							
Salaire chargé annuel	40 000 €	Banque des territoires	50%	20 000 €																							
		Ville Saint-Claude	50%	20 000 €																							
Total HT	40 000 €	Total HT	100%	40 000 €																							
Indicateurs de suivi	- Recrutement de l'agent																										
Indicateurs de résultats	- Réalisation d'un diagnostic - Les indicateurs seront élaborés au regard des actions conduites. - Financements accordés																										
Conséquence sur la fonction de centralité	La dynamisation du commerce répond à l'enjeu l'attractivité en créant du flux et en centralisant les achats sur le centre-ville.																										
Lien avec les autres programmes et contrats	Action inscrite dans l'AMI Centre-Bourg																										

Vitrophanie																																		
Axe	Axe 1 : une ville acteur de son renouveau économique – Valoriser et développer l'offre commerciale, artisanale et industrielle																																	
Maturité du projet	Projet	Priorité du projet	2																															
Présentation générale																																		
Contexte	Le diagnostic du commerce en centre-ville de Saint-Claude fait état d'un taux de vacance important qui atteint 24 %, soit 55 cellules. Ce taux de vacance est de 12 points plus élevés que la moyenne nationale qui se situe autour de 12 % en 2020. Certains locaux identifiés en centre-ville ne peuvent à court ou moyen terme être loués (local utilisé en réserve du magasin adjacent, projet immobilier à moyen terme, axe secondaire, mésentente dans l'indivision)																																	
Objectif	limiter l'impact visuel négatif des cellules inoccupées en y apposant des stickers.																																	
Calendrier prévisionnel	2 ^{ème} semestre 2022																																	
Acteurs du projet	Ville de Saint-Claude																																	
Maquette financière	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Recettes</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Type</th> <th style="text-align: center;">Montant</th> <th style="text-align: center;">Financier</th> <th style="text-align: center;">Taux</th> <th style="text-align: center;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Visuel</td> <td style="text-align: right;">2 400 €</td> <td style="text-align: center;">Ville de Saint-Claude</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: right;">2 400 €</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Total HT</td> <td style="text-align: right;">2 400 €</td> <td style="text-align: center;">Total HT</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: right;">2 400 €</td> </tr> </tbody> </table>				Dépenses		Recettes			Type	Montant	Financier	Taux	Montant	Visuel	2 400 €	Ville de Saint-Claude	100%	2 400 €											Total HT	2 400 €	Total HT	100%	2 400 €
Dépenses		Recettes																																
Type	Montant	Financier	Taux	Montant																														
Visuel	2 400 €	Ville de Saint-Claude	100%	2 400 €																														
Total HT	2 400 €	Total HT	100%	2 400 €																														
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Date de signature des devis - Date de mise en œuvre 																																	
Indicateurs de résultats	- Qualité esthétique dans la durée																																	
Conséquence sur la fonction de centralité	La dynamisation du commerce en centre-ville et l'amélioration de l'image de la Ville.																																	

Taxe sur les friches commerciales			
Axe	Axe 1 : une ville acteur de son renouveau économique – Valoriser et développer l'offre commerciale, artisanale et industrielle		
Maturité du projet	Projet	Priorité du projet	2
Présentation générale			
<p>Contexte Le diagnostic du commerce en centre-ville de Saint-Claude fait état d'un taux de vacance important qui atteint 24 %, soit 55 cellules. Ce taux de vacance est de 12 points plus élevés que la moyenne nationale qui se situe autour de 12 % en 2020. Certains propriétaires (en indivision, habitants loin, ...) se désintéressent de l'exploitation de leur locaux commerciaux laissant ainsi place à une vacance commerciale sans solution.</p> <p>Objectif Instaurer une taxe sur les friches commerciales pour inciter les propriétaires à rénover et louer leur biens afin de débloquent l'accès à ces cellules pour des nouveaux porteurs de projets.</p>			
Calendrier prévisionnel	1 er Janvier 2023		
Acteurs du projet	Ville de Saint-Claude		
Maquette financière	-		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Date de délibération - Date de mise en œuvre 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cellules assujetties à la taxe - Nombre de cellules commerciales sorties de la vacance 		
Conséquence sur la fonction de centralité	La dynamisation du commerce en centre-ville.		

Centre de compétences					
Axe	Axe 1 : une ville acteur de son nouveau économique – Dynamiser les formations en rapport avec les filières fortes				
Maturité du projet	engagé	Priorité du projet	1		
Présentation générale					
Contexte Le diagnostic réalisé à la demande du conseil régional en décembre 2020 fait ressortir un territoire sur lequel le chômage augmente deux fois plus vite que dans le reste de la région, une offre de formation très limitée, un manque de mobilité et 30 métiers en tension.					
Objectif Le projet vise à proposer sur le bassin des formations susceptibles de permettre aux demandeurs d'emplois adultes et jeunes d'occuper un emploi sur le territoire, au regard des besoins des entreprises locales. La communauté de communes a procédé à l'acquisition d'un bâtiment et la CMA anime le centre de compétence. Un chargé de mission anime le dispositif					
Calendrier prévisionnel	1er janvier 2022				
Acteurs du projet	Chambre des Métiers et de l'Artisanat / CCHJSC / Organisation professionnelles (CAPEB, FFB) Partenaires financeurs : Etat				
Maquette financière Pour 3 ans de fonctionnement (2022 à 2024)	Dépenses		Recettes		
	Type	Montant	Financeur	Taux	Montant
	Fonctionnement	340 847 €	Location salle	%	145 180 €
	Investissement	12 000 €	FNADT		90 104 €
	Acquisition du bâtiment	400 000 €	DETR		44 000 €
	Aménagement des plateaux (en étude)	xxx xxx €	CR BFC		44 000 €
			CMA		113 847 €
			FONDS LMT		12 000 €
			ORGA. PROS.		15 150 €
			Auto financement CCHJSC	%	xxx xxx €
	Total HT	xxx xxx €	Total HT		xxx xxx €
Indicateurs de suivi	- Date d'ouverture du centre de compétences				
Indicateurs de résultats	- Nombre de formations réalisées - Nombre de stagiaires participant à la formation - Nombre de stagiaires ayant trouvé un emploi				
Conséquence sur la fonction de centralité	La formation professionnelle est un vecteur d'attractivité pour valoriser un territoire et attirer un public jeune.				
Lien avec les autres programmes et contrats	Action inscrite dans le CRTE				

Etude pré-opérationnelle d'OPAH				
Axe	Axe 2 : une ville attractive grâce à l'excellence de la qualité de vie / Proposer une offre de logement de qualité			
Maturité du projet	engagé	Priorité du projet	1	
Présentation générale				
Contexte				
La Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude souhaite doter son territoire d'un outil d'amélioration de l'habitat privé. Elle a besoin d'un bureau d'étude réalisant un diagnostic de son territoire et une étude pré-opérationnelle de mise en place d'une OPAH.				
Objectif				
Cette étude pré-opérationnelle permet dans un premier temps d'analyser les enjeux du territoire sur le volet habitat (diagnostic) et de proposer un montage technique et financier pour le lancement d'une OPAH-RU.				
Calendrier prévisionnel	Juillet 2022 – Mars 2023			
Acteur du projet	CCHJSC Partenaire financier : ANAH et Banque des territoires			
Maquette financière	Dépenses		Recettes	
	Etude	86 150 €		taux montant
			ANAH	50% 43 075 €
			Banque des territoires	17% 15 000 €
			Autofinancement	33% 28 075 €
	Total HT	86 150 €	Total HT	100% 86 150 €
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un cahier des charges pour la consultation ; - Lancement et réalisation de l'étude pré-opérationnelle ; - Evaluation de l'opportunité de création d'une OPAH-RU en lien avec les partenaires ; - Avis de l'ANAH, de la DDT et du Conseil Départemental sur la mise en œuvre de l'OPAH-RU 			
Indicateurs de résultats	- Lancement d'une OPAH-RU			
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en place d'une OPAH apporte un outil incitatif pour la rénovation des logements (énergétique et adaptation). Elle permet d'améliorer la qualité de l'offre de logement sur la Ville de Saint-Claude pour renforcer son cadre de vie et sa fonction de centralité. C'est une action identifiée comme prioritaire est qui est identifié depuis 2013 dans les différents documents structurant de la Ville et de son intercommunalité.			

Elaboration du PLUi					
Axe	Axe 2 : une ville attractive grâce à l'excellence de la qualité de vie / Proposer une offre de logement de qualité				
Maturité du projet	engagé	Priorité du projet	1		
Présentation générale					
Contexte Transfert automatique de la compétence en matière de PLU aux communautés de communes suite à la réforme de la loi NoTRE).					
Objectif Se doter d'un document d'urbanisme à l'échelle des 22 communes de l'intercommunalité et mise en place d'un projet de territoire répondant aux enjeux du développement durable à l'horizon 2035					
Calendrier prévisionnel	Juillet 2022 – juin 2027				
Acteur du projet	CCHJSC Partenaire financier : Etat (50 000 € sur 4 ans)				
Maquette financière	Dépenses		Recettes		
	Type	Montant	Financier	Taux	Montant
	Bureau d'étude	350 000 €	Etat	39 %	200 000 €
	Ingénierie interne	160 000 €			
			Auto financement	41 %	310 000 €
	Total HT	510 000 €	Total HT	100%	510 000 €
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Étape « Lancement » réalisée (Compte rendu de la conférence des maires) - Étape « Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables » réalisée (Procès-Verbal en conseil communautaire) - Étape « Arrêt du Projet » réalisée (Délibération en conseil communautaire et/ou dernière mesure de publicité) - Étape « Enquête publique » réalisée (Arrêté de mise en enquête et/ou dernière mesure de publicité) - Étape « Approbation » réalisée (Délibération par le conseil communautaire et/ou dernière mesure de publicité) - Étape « Diffusion » réalisée (Dernière mesure de publicité) 				
Indicateurs de résultats	<p><u>Elaboration du plan</u> : Nombre de réunion par étape et participation en % ;</p> <p><u>Information du public</u> : Nombre de publications réalisées (site web, lettre d'information...)</p> <p><u>Participation du public</u> : Nombre d'actions de concertation menée, Nombre d'avis formulés à l'enquête publique</p> <p><u>Efficacité de l'application du plan</u> : Nombre de demande d'autorisation d'urbanisme refusée</p> <p>Pourcentage de refus par rapport au nombre total de demandes d'urbanisme</p>				
Conséquence sur la fonction de centralité	Confort et accentuation du rôle de centralité du bourg-centre et complémentarité du système avec les bourgs relais. Revitalisation du centre-ville et des centres anciens, renouvellement urbain (démolition/construction, réhabilitation), restructuration et adaptation des espaces urbains (désartificialisation et renaturation des sols), valorisation des paysages urbains et du patrimoine local, renforcement des mixités.				

Déconstruction de 344 logements sociaux

Axe	Axe 2 : une ville attractive grâce à l'excellence de la qualité de vie / Proposer une offre de logement de qualité				
Maturité du projet	engagé	Priorité du projet	1		
Présentation générale					
<p>Contexte Le parc social de la Maison Pour Tous sur la ville de Saint-Claude se caractérise par son ancienneté, son inadéquation aux besoins actuels et son manque de confort thermique. Cette situation, conjuguée aux difficultés économiques et démographiques du territoire a pour principale conséquence un taux de vacance particulièrement important atteignant 34,5 % au début de l'année 2021.</p> <p>Objectif Les déconstructions concernent 173 logements situés au quartier de Avignonnets et 171 logements au quartier Chabot (la Banane). Les déconstructions permettent d'engager une dynamique de renouvellement urbain au sein de ces deux quartiers prioritaires de la Ville.</p>					
Calendrier prévisionnel	Mai 2022 – février 2023				
Acteur du projet	Maison pour Tous Partenaire financier : Action Logement, Conseil Départemental 39, CDC, FNAP				
Maquette financière	Dépenses		Recettes		
	Type	Montant	Financier	Taux	Montant
	Déconstruction	9 137 001 €	FNAP	15.5 %	1 416 502 €
			CD39	8.3 %	760 890 €
			Action Logement	30.2 %	2 752 236 €
			CDC RIAD	18.8 %	1 720 000 €
			Fond propres	27.2 %	2 487 373 €
	Total TTC	9 137 001 €	Total TTC	100%	9 137 001 €
Indicateurs de suivi	- Lancement des travaux de désamiantage ; - Lancement des travaux de démolition ;				
Indicateurs de résultats	- Nombre de logement démolis				
Conséquence sur la fonction de centralité	- Améliorer l'image et l'attractivité de la ville par la démolition d'immeuble vacant.				

Réhabilitation BBC de 165 logements sociaux

Axe	Axe 2 : une ville attractive grâce à l'excellence de la qualité de vie / Proposer une offre de logement de qualité																																					
Maturité du projet	Engagé	Priorité du projet	1																																			
Présentation générale																																						
<p>Contexte Le parc social de la Maison Pour Tous sur la ville de Saint-Claude se caractérise par son ancienneté, son inadéquation aux besoins actuels et son manque de confort thermique. Cette situation, conjuguée aux difficultés économiques et démographiques du territoire a pour principale conséquence un taux de vacance particulièrement important atteignant 34,5 % au début de l'année 2021.</p> <p>Objectif Les travaux de réhabilitation concernent 4 ensembles de bâtiment sur le quartier de Chabot. Il s'agit d'une réhabilitation lourde qui comprend le remplacement de la couverture, la réalisation d'une isolation par l'extérieur, le remplacement des menuiseries, création d'une chaufferie gaz dans chaque bâtiments, réfection de pièces humides et appareils sanitaires, mise en sécurité électrique, mise en sécurité incendie, remplacement des portes palières. Ces réhabilitations permettent d'atteindre le niveau BBC pour réduire substantiellement les déperditions énergétiques et améliorer le confort des habitants. Elles permettent de poursuivre la dynamique de renouvellement urbain.</p>																																						
Calendrier prévisionnel	Janvier 2023 – juin 2027																																					
Acteur du projet	Maison pour tous Partenaires financiers : Effilogie, Conseil Départemental 39, FEDER																																					
Maquette financière	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Recettes</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Type</th> <th style="text-align: center;">Montant</th> <th style="text-align: center;">Financier</th> <th style="text-align: center;">Taux</th> <th style="text-align: center;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td style="text-align: right;">8 239 133 €</td> <td>Effilogie</td> <td style="text-align: center;">5 %</td> <td style="text-align: right;">438 772 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td style="text-align: right;">492 547 €</td> <td>Etat</td> <td style="text-align: center;">11 %</td> <td style="text-align: right;">990 000 €</td> </tr> <tr> <td>Conduite opé</td> <td style="text-align: right;">293 696 €</td> <td>FEDER</td> <td style="text-align: center;">6 %</td> <td style="text-align: right;">577 500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Auto financement</td> <td style="text-align: center;">78 %</td> <td style="text-align: right;">7 027 744 €</td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td style="text-align: right;">9 034 016€</td> <td>Total TTC</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: right;">9 034 016 €</td> </tr> </tbody> </table>			Dépenses		Recettes			Type	Montant	Financier	Taux	Montant	Travaux	8 239 133 €	Effilogie	5 %	438 772 €	Honoraires	492 547 €	Etat	11 %	990 000 €	Conduite opé	293 696 €	FEDER	6 %	577 500 €			Auto financement	78 %	7 027 744 €	Total TTC	9 034 016€	Total TTC	100%	9 034 016 €
Dépenses		Recettes																																				
Type	Montant	Financier	Taux	Montant																																		
Travaux	8 239 133 €	Effilogie	5 %	438 772 €																																		
Honoraires	492 547 €	Etat	11 %	990 000 €																																		
Conduite opé	293 696 €	FEDER	6 %	577 500 €																																		
		Auto financement	78 %	7 027 744 €																																		
Total TTC	9 034 016€	Total TTC	100%	9 034 016 €																																		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'une Maitrise d'Œuvre ; - Début des travaux de réhabilitation ; - Livraison des travaux 																																					
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements réhabilités et remis sur le marché - Nombre de kWh et de GES économisés 																																					
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation des 4 ensembles sur le quartier de Chabot sont situés en entrée de ville Sud. Ils apporteront une image moderne et attractive à la cité piénière.																																					

Installation de 2 bornes de recharge électrique + Véhicule en autopartage

Axe	Axe 2 : une ville attractive grâce à l'excellence de la qualité de vie / Faciliter la mobilité sur le territoire																																
Maturité du projet	En projet	Priorité du projet	2																														
Présentation générale																																	
<p>Contexte</p> <p>Face à des déplacements croissants et à une forte dépendance à la voiture individuelle due à des faiblesses des transports en commun, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, en collaboration avec les intercommunalités et les communes du Pays, ont lancé le projet « Lyvia, mobilité agile du Haut-Jura ». Il prévoit de mettre en place un bouquet de services afin de proposer une offre de mobilité sur l'ensemble du territoire. La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et la ville de Saint-Claude ont souhaité installer 2 bornes de recharge électrique en centre-ville et mettre à disposition un véhicule électrique en autopartage.</p> <p>Objectif</p> <p>Proposer une solution de mobilité alternative et plus vertueuse à la voiture individuelle thermique en proposant aux habitants et aux touristes la possibilité de recharger des véhicules électriques ainsi que de partager un véhicule électrique.</p>																																	
Calendrier prévisionnel	Mars 2023																																
Acteur du projet	Parc Naturel Régional du Haut-Jura, CCHJSC et ville de Saint-Claude Partenaire financier : Europe, Région Bourgogne-Franche-Comté																																
Maquette financière	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Recettes</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Type</th> <th style="text-align: center;">Montant</th> <th style="text-align: center;">Financier</th> <th style="text-align: center;">Taux</th> <th style="text-align: center;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Autopartage</td> <td style="text-align: right;">38 800 €</td> <td>Région</td> <td style="text-align: center;">42 %</td> <td style="text-align: right;">29 000 €</td> </tr> <tr> <td>Borne de recharge</td> <td style="text-align: right;">30 000 €</td> <td>LEADER</td> <td style="text-align: center;">30 %</td> <td style="text-align: right;">20 240 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Auto financement</td> <td style="text-align: center;">28 %</td> <td style="text-align: right;">19 560 €</td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td style="text-align: right;">68 800 €</td> <td>Total TTC</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: right;">68 800 €</td> </tr> </tbody> </table>			Dépenses		Recettes			Type	Montant	Financier	Taux	Montant	Autopartage	38 800 €	Région	42 %	29 000 €	Borne de recharge	30 000 €	LEADER	30 %	20 240 €			Auto financement	28 %	19 560 €	Total TTC	68 800 €	Total TTC	100%	68 800 €
Dépenses		Recettes																															
Type	Montant	Financier	Taux	Montant																													
Autopartage	38 800 €	Région	42 %	29 000 €																													
Borne de recharge	30 000 €	LEADER	30 %	20 240 €																													
		Auto financement	28 %	19 560 €																													
Total TTC	68 800 €	Total TTC	100%	68 800 €																													
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Date de commande des appareils - Date de mise en place des appareils - Date de mise en fonctionnements 																																
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Date de commande des appareils - Date de mise en place des appareils - Date de mise en fonctionnements - Nombre d'utilisateurs annuel des bornes de recharge électrique - Nombre de litres de carburant détournés - Nombre d'utilisateurs et kilomètres parcourus du véhicule en autopartage 																																
Conséquence sur la fonction de centralité	L'équipement en bornes de recharges électrique en centre-ville de Saint-Claude ajoute une offre de service supplémentaire aux habitants et aux touristes et renforce la fonction de centralité de la ville centre.																																

Requalification de la rue Mercière

Axe	Axe 2 : une ville attractive grâce à l'excellence de la qualité de vie / Aménager des espaces publics agréables		
Maturité du projet	En projet	Priorité du projet	1

Présentation générale

Contexte

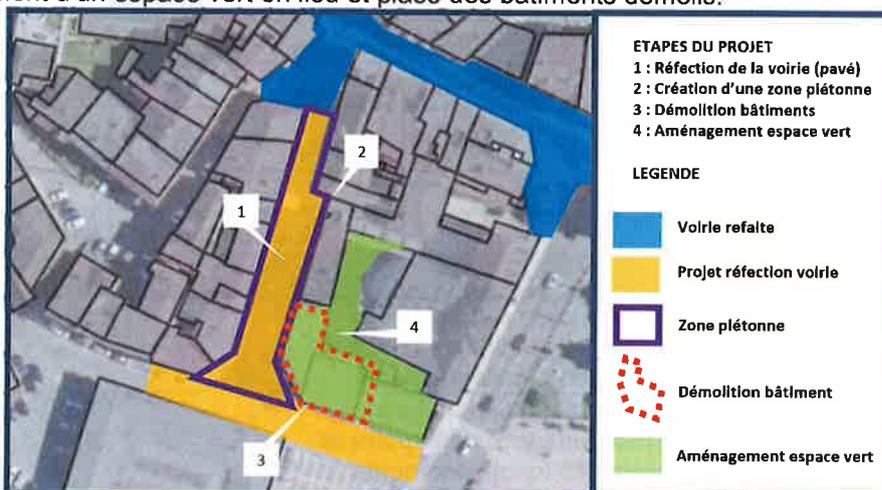
Située à proximité immédiate de la cathédrale, la rue Mercière fait le lien entre la rue du marché et la Grenette. Elle doit son nom aux « boutiques » de souvenir religieux dont une partie des revenus allaient aux moines. Anciennement très dynamique, cette rue a au fil du temps perdu de son caractère commerçant et n'accueille désormais plus qu'un seul commerce. La rue Mercière est pourtant très passante. Le samedi, les Saint-Claudiens la parcourent pour se rendre au marché et le reste de la semaine elle est très appréciée par les piétons, car calme et peu routière.

La rue Mercière est située dans la zone touristique de Saint-Claude. Son taux de vacance commerciale est important par rapport au reste de la zone. La requalification de la rue Mercière, notamment en la rendant piétonne, est identifiée comme prioritaire dans le programme « Petites Villes de Demain ». Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux menés sur la rue du Pré et la volonté de dynamiser le quartier.

Objectif

Le projet de requalification de la rue Mercière s'établit en 4 phases :

- 1 : Réfection de la voirie de la rue Mercière et d'une partie de la rue Antide Janvier dans le cadre des travaux de séparation des réseaux d'eau
- 2 : Piétonnisation de la rue Mercière
- 3 : Achat du bâtiment au 11 bis rue Mercière et démolition de 2 bâtiments (11 bus rue Mercière et 3 rue Antide Janvier) permettant d'ouvrir la vue sur le dôme de la médiathèque et la vue panoramique sur la nature et la montagne environnante
- 4 : Aménagement d'un espace vert en lieu et place des bâtiments démolis.



Calendrier prévisionnel	Phase 1 : Novembre 2022 – Février 2023
	Phase 2 : 2024
	Phase 3 : 2025 (sous condition de vente de l'immeuble)
	Phase 4 : 2026 (sous condition de vente de l'immeuble)

Acteur du projet	Ville de Saint-Claude
	Partenaire financier :

Maquette financière	Dépenses		Recettes		
	Type	Montant	Financier	Taux	Montant
	Voirie	166 006 €			
			Autofinancement	100 %	166 006 €
	Total TTC	166 006 €	Total TTC		166 006 €

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un cahier des charges pour la consultation ; - Lancement et réalisation des travaux de voirie ; - Achat de l'immeuble à démolir ; - Travaux de démolition ; - Travaux d'aménagement des espaces verts
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement des travaux de voirie - Nombre de passage dans la rue - Nombre de commerces ouverts
Conséquence sur la fonction de centralité	La requalification de la rue Mercière, permettra de faciliter la mobilité piétonne lors des journées du marché couvert à la Grenette, pour les habitants de Saint-Claude et des communes de son bassin de vie.
Lien avec les autres programmes et contrats	Action inscrite dans l'AMI Centre-Bourg

Renaturation des Berges de Bienne au Faubourg

Axe	Axe 2 : une ville attractive grâce à l'excellence de la qualité de vie / Aménager des espaces publics agréables				
Maturité du projet	En projet	Priorité du projet	1		
Présentation générale					
Contexte					
<p>Le quartier du Faubourg Marcel, à Saint-Claude, est bordé par la Bienne. Historiquement, c'est la rivière qui lui a permis de développer de multiples activités, notamment industrielles. Aujourd'hui, le quartier ne bénéficie plus de ce dynamisme lié à ces activités. Par ailleurs, le quartier est soumis à des crues régulières et il subit régulièrement des crues de la rivière d'une ampleur variable, puisque des constructions sont installées dans le lit même de la Bienne. Dans le cadre d'une réflexion globale sur les risques d'inondations dans différents secteurs du Haut-Jura menée par le Parc (étude 2015-2016), et en lien avec la démarche de revitalisation du bourg-centre portée par la ville de Saint-Claude, le Parc et la Région Bourgogne-Franche-Comté, un projet de renaturation et de réaménagement des berges de la Bienne au quartier du Faubourg Marcel est en cours. La requalification des berges de la Bienne au Faubourg Marcel répond à un double objectif : redonner à la rivière un fonctionnement plus naturel et améliorer le cadre de vie du quartier, pour le rendre plus attractif.</p>					
Objectif					
<p>Ainsi, après une phase d'études et de diagnostics, et de nombreux ateliers associant la population mais aussi les jeunes de Saint-Claude, un projet d'aménagement complet a été retenu avec la réalisation de plusieurs espaces : zones naturelles, espaces de détente et de loisirs accessibles en bord direct de la rivière.</p>					
Calendrier prévisionnel	2023				
Acteur du projet	Ville de Saint-Claude et PNRHJ Partenaire financier : à définir				
Maquette financière	Dépenses		Recettes		
	Type	Montant	Financier	Taux	Montant
	Terrassements	142 000 €	à définir		
	Prix généraux	20 000 €			
	Travaux aménagement	322 000 €			
	Divers imprévus	71 775 €			
	Total TTC	556 600 €	Total TTC	100%	556 600 €
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration et signature d'une nouvelle convention entre PNRHJ et Ville de Saint-Claude - recherche de financement - Réalisation d'un cahier des charges pour la consultation ; - Lancement et réalisation des travaux; 				
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation - Profils des utilisateurs 				
Conséquence sur la fonction de centralité	Ouvrir le paysage autour de la Bienne et favoriser la liaison entre la ville haute et la ville basse en proposant un espace public aménagé agréable et respectueux des éléments naturels.				

Refonte du site internet de l'Office de Tourisme

Axe	Axe 3 : une ville au rayonnement culturel et touristique / Positiver l'image de la ville et capter le flux touristique		
-----	--	--	--

Maturité du projet	En projet	Priorité du projet	2
--------------------	-----------	--------------------	---

Présentation générale

Contexte

L'office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude possède un site internet qui permet de faire découvrir la destination, ses diverses activités et ses prestataires. Il aide les vacanciers à préparer leur séjour en amont ou sur place. Le site internet date de 2017 et ne répond déjà plus pleinement aux attentes des voyageurs. Il est vieillissant, non adapté aux nouvelles tendances de navigation, non responsive. Il nécessite une refonte en termes de graphisme, de fonctionnalités, d'ergonomie.

Objectif

Faire du site internet de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude une vitrine moderne des atouts touristique du territoire en réalisant une refonte moderne et attractive, afin de présenter le Haut-Jura comme une destination nature exceptionnelle. Il doit proposer les derniers outils interactifs permettant aux futures touristes de préparer au mieux leur séjour.

- Améliorer la visibilité de la destination Haut-Jura Saint-Claude
- Renforcer le référencement du site internet et optimiser les contenus sur les supports numériques (responsive, first mobile)
- Rendre plus ergonomique le parcours utilisateurs
- Ajouter de nouvelles fonctionnalités (carte interactive...)
- Traduire automatiquement les contenus en différentes langues pour une meilleure adaptation à la clientèle étrangère
- Disposer d'un nom de domaine cohérent avec la destination touristique
- Mettre en valeur les visuels, les sons
- Disposer d'un site accessible aux handicaps
- Disposer d'un site éco-conçu
- Disposer d'un site qui s'appuie sur toutes les possibilités offertes par Decibelles Data (base de données régionale)

Calendrier prévisionnel	2023
-------------------------	------

Acteur du projet	CCHJSC Partenaire financier :
------------------	----------------------------------

Maquette financière	Dépenses		Recettes		
	Type	Montant	Financier	Taux	Montant
	Site internet	32 000 €			
			Auto financement	100 %	32 000 €
	Total TTC	32 000 €	Total TTC	100%	32 000 €

Indicateurs de suivi	-Lancement de la consultation - Choix du prestataire
----------------------	---

Indicateurs de résultats	- Livraison du site internet - Nombre de visites annuelles
--------------------------	---

Conséquence sur la fonction de centralité	Le site internet d'un office de tourisme est la première vitrine du territoire. La modernité et l'attractivité de cet outil est indispensable pour attirer les touristes et faire du Haut-Jura une destination exceptionnelle.
---	--

Balisage d'un parcours touristique					
Axe	Axe 3 : une ville au rayonnement culturel et touristique / Positiver l'image de la ville et capter le flux touristique				
Maturité du projet	En projet	Priorité du projet	2		
Présentation générale					
Contexte					
L'office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude propose aux touristes de découvrir la ville de Saint-Claude à pied par le biais de trois circuits de découverte comprenant 31 points d'intérêt. Pour enrichir la signalétique du circuit de découverte du patrimoine, la ville de Saint-Claude souhaite utiliser des « clous de voirie » pour indiquer la direction à emprunter.					
Objectif					
Il s'agit, dans un premier temps, de baliser par des « clous de voirie » le parcours Essentiel de 2,3 km proposé par l'Office de Tourisme. Les clous de balisages participent à l'embellissement du parcours, éveillent la curiosité et incitent les touristes à une balade contemplative.					
Calendrier prévisionnel	2023				
Acteur du projet	Ville de Saint-Claude Partenaire financier :				
Maquette financière	Dépenses		Recettes		
	Nature	montant	Financier	taux	montant
	Clou de voirie	6 000 €	Ville Saint-Claude	100 %	6 000 €
	Total HT	6 000 €	Total HT	100%	6 000 €
Indicateurs de suivi	- Nombre de clous posés				
Indicateurs de résultats	- Nombre de cartes touristiques délivrées par l'office de tourisme				
Conséquence sur la fonction de centralité	La ville centre se veut une vitrine de son territoire. La création d'offre touristique sur Saint-Claude permet de renforcer sa fonction de centralité en invitant le public touristique à découvrir la ville centre du territoire				

Sac aventure jeu					
Axe	Axe 3 : une ville au rayonnement culturel et touristique / Positiver l'image de la ville et capter le flux touristique				
Maturité du projet	En projet	Priorité du projet	2		
Présentation générale					
Contexte					
L'office de tourisme de Saint-Claude accueille chaque année près de 15 000 visiteurs. La ville de Saint-Claude possède un patrimoine historique et touristique importants qui constituent un intérêt touristique indéniable. Actuellement, il existe peu d'offre de découverte de ces sites touristiques à destination des familles et des jeunes.					
Objectif					
Faire découvrir à un public familial le patrimoine de la ville de Saint-Claude par le biais d'un jeu grandeur nature, entre chasse au trésor, exploration et découverte. Le sac aventure jeu est une activité touristique qui permet d'embarquer toute la famille dans une expérience immersive à la découverte de Saint-Claude.					
Calendrier prévisionnel	Septembre 2022				
Acteur du projet	CCHJSC Partenaire financier : Etat, Région Bourgogne Franche-Comté				
Maquette financière	Dépenses		Recettes		
	Nature	montant	Financier	taux	montant
	Création et sac	58 940 €	FNADT	56%	32 725 €
			Région	20 %	11 900 €
			Auto-financement	24 %	14 315 €
Total HT	58 940 €	Total HT	100%	58 940 €	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Création du contenu du jeu - Phase de test - Mise en vente des sacs 				
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sacs vendus - Nombre de personnes accueillies à l'office de tourisme de Saint-Claude 				
Conséquence sur la fonction de centralité	La ville centre se veut une vitrine de son territoire. La création d'offre touristique sur Saint-Claude permet de renforcer sa fonction de centralité en invitant le public touristique à découvrir la ville centre du territoire.				

Parcours juraventure					
Axe	Axe 3 : une ville au rayonnement culturel et touristique / Positiver l'image de la ville et capter le flux touristique				
Maturité du projet	Finalisée	Priorité du projet	2		
Présentation générale					
Contexte					
L'office de tourisme de Saint-Claude accueille chaque année près de 15 000 visiteurs. La ville de Saint-Claude possède un patrimoine historique et touristique importants qui constituent un intérêt touristique indéniable. Actuellement, il existe peu d'offre de découverte de ces sites touristiques à destination des familles et des jeunes					
Objectif					
Faire découvrir à un public jeune et habitué aux nouvelles technologies le patrimoine de la ville de Saint-Claude par le biais d'une application mobile. Grâce à une découverte ludique à travers des aventures interactives, l'application invite à résoudre des énigmes sur le parcours « à la découverte de Saint-Claude » et à découvrir la ville autrement.					
Calendrier prévisionnel	Juin 2022				
Acteur du projet	CCHJSC Partenaire financier :				
Maquette financière	Dépenses		Recettes		
	Nature	montant	Financier	taux	montant
	Coût de participation à l'application	2 500 €	Auto-financement	100 %	2 500 €
	Total HT	2 500 €	Total HT	100%	2 500 €
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du contenu de l'application - Ouverture du parcours au public 				
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parcours réalisé - Nombre de personnes accueillies à l'office de tourisme de Saint-Claude 				
Conséquence sur la fonction de centralité	La ville centre se veut une vitrine de son territoire. La création d'offre touristique sur Saint-Claude permet de renforcer sa fonction de centralité en invitant le public touristique à se rendre sur la ville centre du territoire.				

Etude d'aménagement des Gorges de l'Abime

Axe	Axe 3 : une ville au rayonnement culturel et touristique / Organiser et mettre en valeur les sports de pleine nature																																
Maturité du projet	Engagé	Priorité du projet	2																														
Présentation générale																																	
<p>Contexte</p> <p>La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude s'engage dans une démarche de développement touristique. Dans ce cadre, la randonnée apparaît comme une activité phare du territoire de par l'importance du réseau de sentier présent, la diversité des paysages et l'attrait pour ce loisir. Le site des Gorges de l'Abîme, à proximité immédiate de la ville de Saint-Claude, est une réelle vitrine de la beauté des paysages Jurassien et le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter. Au pied du Cirque de Vaucluse, l'Abîme est un torrent tumultueux creusant dans la roche des gorges étroites et spectaculaires. Par endroit, le lit du torrent est découpé par l'érosion en nombreuses marmites géantes, souvent emboîtées les unes dans les autres. Ce torrent a plusieurs sources mais la plus impressionnante est le trou de l'Abîme, un puit noyé de 45m de profondeur. Le stationnement actuel se fait sur un parking à l'entrée immédiate des Gorges. Ce parking, situé sur une propriété privée ne répond plus aux attentes des visiteurs. Trop petit, il manque d'infrastructures d'accueil (poubelles, tables de pique-nique, panneaux explicatif). Les aménagements actuels qui ont été installés dans les années 2000, sont pour certains obsolètes et nécessite d'être changés</p>																																	
<p>Objectif</p> <p>L'étude vise à donner une première estimation des travaux de sécurisation des aménagements et d'aménagement d'un parking. L'ensemble du parcours doit offrir un confort et une sécurité optimale permettant de le rendre accessible à tous, il y a donc de nombreux points à améliorer.</p>																																	
Calendrier prévisionnel	Livraison de l'étude le 29 juillet 2022																																
Acteur du projet	CCHJSC Partenaire financier : Etat,																																
Maquette financière	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="3">Recettes</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>montant</th> <th>Financier</th> <th>taux</th> <th>montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td>28 643 €</td> <td>FNADT</td> <td>73 %</td> <td>21 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Auto-financement</td> <td>27 %</td> <td>7 643 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>28 643 €</td> <td>Total HT</td> <td>100%</td> <td>28 643 €</td> </tr> </tbody> </table>			Dépenses		Recettes			Nature	montant	Financier	taux	montant	Etude	28 643 €	FNADT	73 %	21 000 €			Auto-financement	27 %	7 643 €						Total HT	28 643 €	Total HT	100%	28 643 €
Dépenses		Recettes																															
Nature	montant	Financier	taux	montant																													
Etude	28 643 €	FNADT	73 %	21 000 €																													
		Auto-financement	27 %	7 643 €																													
Total HT	28 643 €	Total HT	100%	28 643 €																													
Indicateurs de suivi	- Date des journées sur le terrain																																
Indicateurs de résultats	- Date de restitution de l'étude - Validation des travaux d'aménagement																																
Conséquence sur la fonction de centralité	La ville centre se veut une vitrine de son territoire. La création d'offre touristique sur Saint-Claude permet de renforcer sa fonction de centralité en invitant le public touristique à se rendre sur la ville centre du territoire.																																
Lien avec les autres programmes et contrats	Action inscrite dans le CRTE																																

Aménagement des Gorges de l'Abîme

Axe	Axe 3 : une ville au rayonnement culturel et touristique / Organiser et mettre en valeur les sports de pleine nature																																											
Maturité du projet	Projet	Priorité du projet	1																																									
Présentation générale																																												
<p>Contexte</p> <p>La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude s'engage dans une démarche de développement touristique. Dans ce cadre, la randonnée apparaît comme une activité phare du territoire de par l'importance du réseau de sentier présent, la diversité des paysages et l'attrait pour ce loisir. Le site des Gorges de l'Abîme, à proximité immédiate de la ville de Saint-Claude, est une réelle vitrine de la beauté des paysages Jurassien et le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter. Au pied du Cirque de Vacluse, l'Abîme est un torrent tumultueux creusant dans la roche des gorges étroites et spectaculaires. Par endroit, le lit du torrent est découpé par l'érosion en nombreuses marmites géantes, souvent emboîtées les unes dans les autres. Ce torrent a plusieurs sources mais la plus impressionnante est le trou de l'Abîme, un puit noyé de 45m de profondeur. Le stationnement actuel se fait sur un parking à l'entrée immédiate des Gorges. Ce parking, situé sur une propriété privée ne répond plus aux attentes des visiteurs. Trop petit, il manque d'infrastructures d'accueil (poubelles, tables de pique-nique, panneaux explicatif). Les aménagements actuels qui ont été installés dans les années 2000, sont pour certains obsolètes et nécessite d'être changés</p> <p>Objectif</p> <p>Réalisation des travaux de sécurisation des aménagements et d'aménagement d'un parking dans le but d'offrir un parcours confortable et une sécurité optimale.</p>																																												
Calendrier prévisionnel	Mi-octobre lancement d'un marché pour une maîtrise d'œuvre, mars à mai réalisation des travaux																																											
Acteur du projet	CCHJSC Partenaire financier : Etat,																																											
Maquette financière	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="3">Recettes</th> </tr> <tr> <th>Type</th> <th>Montant</th> <th>Financier</th> <th>Taux</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td style="text-align: right;">70 460€</td> <td>FNADT – Massif</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Parking</td> <td style="text-align: right;">125 750 €</td> <td>Région BFC</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Accueil panneaux</td> <td style="text-align: right;">51 000 €</td> <td>Département du Jura</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réfection sentier</td> <td style="text-align: right;">3 950 €</td> <td>Europe - FEDER</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sécurisation</td> <td style="text-align: right;">406 471 €</td> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td style="text-align: right;">657 631 €</td> <td>Total TTC</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: right;">657 631 €</td> </tr> </tbody> </table>				Dépenses		Recettes			Type	Montant	Financier	Taux	Montant	Maîtrise d'œuvre	70 460€	FNADT – Massif			Parking	125 750 €	Région BFC			Accueil panneaux	51 000 €	Département du Jura			Réfection sentier	3 950 €	Europe - FEDER			Sécurisation	406 471 €	Autofinancement			Total TTC	657 631 €	Total TTC	100%	657 631 €
Dépenses		Recettes																																										
Type	Montant	Financier	Taux	Montant																																								
Maîtrise d'œuvre	70 460€	FNADT – Massif																																										
Parking	125 750 €	Région BFC																																										
Accueil panneaux	51 000 €	Département du Jura																																										
Réfection sentier	3 950 €	Europe - FEDER																																										
Sécurisation	406 471 €	Autofinancement																																										
Total TTC	657 631 €	Total TTC	100%	657 631 €																																								
Indicateurs de suivi	- Date des journées sur le terrain																																											
Indicateurs de résultats	- Date de restitution de l'étude - Validation des travaux d'aménagement																																											
Conséquence sur la fonction de centralité	La ville centre se veut une vitrine de son territoire. La création d'offre touristique sur Saint-Claude permet de renforcer sa fonction de centralité en invitant le public touristique à se rendre sur la ville centre du territoire.																																											
Lien avec les autres programmes et contrats	Action inscrite dans le CRTE																																											

Piscine du Martinet

Axe	Axe 3 : une ville au rayonnement culturel et touristique / Développer l'offre culturelle, les services et les équipements																																															
Maturité du projet	Engagé	Priorité du projet	1																																													
Présentation générale																																																
Contexte																																																
<p>La Piscine du Martinet arrive aujourd'hui en fin de vie (mise aux normes, absence de bassin couvert, vieillissement de l'équipement...) et il ne peut être envisagé de maintenir la pratique sur ce site au-delà d'un exercice. De façon, très basique les obligations nationales en matière d'apprentissage de la natation ne peuvent être remplies et les élèves, scolarisés en collège ou lycée, doivent parcourir de nombreux kilomètres. Ces obligations étaient auparavant remplies dans le cadre de l'enceinte du lycée dont la restructuration a supprimé ce bassin d'apprentissage couvert. La piscine du martinet a fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières années et différents projets ont été bâtis sans jamais pouvoir aboutir. La carence de cette installation se fait désormais cruellement sentir et ce à tous les niveaux, scolaires, citoyens et clientèle touristique.</p>																																																
Objectif																																																
<ul style="list-style-type: none"> - Déconstruction et reconstruction de l'ensemble de l'équipement avec couverture des bassins afin que la piscine soit utilisable par tous temps et en toutes saisons. - Réutilisation de tous les matériels en état de bon fonctionnement. - Disposer d'un équipement fonctionnel et moderne permettant de répondre dans cet ordre de priorité aux attentes des scolaires, des familles et des touristes. - Permettre à tous les publics de fréquenter l'équipement – accessibilité handicapés et personnes à mobilité réduite. - Contenir les couts de fonctionnement - Apporter une attention particulière au cadre urbain et paysager du site et favoriser la mise en valeur de l'environnement immédiat - Maîtriser les coûts travaux du projet et s'assurer de coûts de fonctionnement faibles. 																																																
Calendrier prévisionnel	Livraison fin 2024																																															
Acteur du projet	CCHJSC Partenaire financier : Europe, Etat, Région Bourgogne Franche-Comté, Conseil Départemental 39, ANS																																															
Maquette financière	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="3">Recettes</th> </tr> <tr> <th>Type</th> <th>Montant</th> <th>Financeur</th> <th>Taux</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suivi</td> <td style="text-align: right;">1 179 314 €</td> <td>Europe</td> <td style="text-align: center;">20 %</td> <td style="text-align: right;">2 365 728 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td style="text-align: right;">7 543 139 €</td> <td>Etat</td> <td style="text-align: center;">20 %</td> <td style="text-align: right;">2 365 728 €</td> </tr> <tr> <td>Options</td> <td style="text-align: right;">3 106 190 €</td> <td>Région BFC</td> <td style="text-align: center;">10 %</td> <td style="text-align: right;">1 182 864 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CD 39</td> <td style="text-align: center;">10 %</td> <td style="text-align: right;">1 182 864 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>ANS</td> <td style="text-align: center;">13 %</td> <td style="text-align: right;">1 566 927 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fond Propres</td> <td style="text-align: center;">27 %</td> <td style="text-align: right;">1 901 651 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td style="text-align: right;">11 828 643 €</td> <td>Total HT</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: right;">11 828 643 €</td> </tr> </tbody> </table>			Dépenses		Recettes			Type	Montant	Financeur	Taux	Montant	Suivi	1 179 314 €	Europe	20 %	2 365 728 €	Travaux	7 543 139 €	Etat	20 %	2 365 728 €	Options	3 106 190 €	Région BFC	10 %	1 182 864 €			CD 39	10 %	1 182 864 €			ANS	13 %	1 566 927 €			Fond Propres	27 %	1 901 651 €	Total HT	11 828 643 €	Total HT	100%	11 828 643 €
Dépenses		Recettes																																														
Type	Montant	Financeur	Taux	Montant																																												
Suivi	1 179 314 €	Europe	20 %	2 365 728 €																																												
Travaux	7 543 139 €	Etat	20 %	2 365 728 €																																												
Options	3 106 190 €	Région BFC	10 %	1 182 864 €																																												
		CD 39	10 %	1 182 864 €																																												
		ANS	13 %	1 566 927 €																																												
		Fond Propres	27 %	1 901 651 €																																												
Total HT	11 828 643 €	Total HT	100%	11 828 643 €																																												
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Date de lancement des études - Date de début de la déconstruction - Date de début de la construction - Date de livraison 																																															
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Date d'ouverture de la piscine - Nombre d'entrées 																																															
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer son attractivité et apporter une dynamique locale - Amélioration du cadre de vie de la population - Amélioration de l'attractivité touristique et sportive - Equipement structurant pour le territoire du Haut Jura 																																															
Lien avec les autres programmes et contrats	Action inscrite dans le CRTE																																															

Tiers-lieux rue Carnot

Axe	Axe 3 : une ville au rayonnement culturel et touristique / Développer l'offre culturelle, les services et les équipements																																																				
Maturité du projet	Engagé	Priorité du projet	1																																																		
Présentation générale																																																					
<p>Contexte</p> <p>La ville de Saint-Claude est maillée de friches industrielles qui font écho à son passé industriel développé mais qui ne sont pas entretenus, se dégradent et apportent une image dévalorisante de la ville. Saint-Claude est propriétaire d'une friche industrielle dégradée située au 25 rue Carnot. La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est propriétaire du bâtiment mitoyen qui est actuellement occupé par une blanchisserie et nécessite d'importants travaux de rénovation et l'amélioration de la performance énergétique.</p> <p>Objectif</p> <p>La CCHJSC souhaite transformer le bâtiment industriel en tiers-lieux. De nouveaux locaux polyvalents, attractifs et fonctionnels pourront accueillir les acteurs du monde économique et répondre aux besoins du territoire. Idéalement situé, à 10 minutes à pied du centre-ville, ce nouvel équipement permet de renforcer les liens avec le quartier Chabot et d'offrir de nouveaux lieux de vie aux habitants du territoire. Afin d'anticiper sur la réalisation de ce projet, la ville de Saint-Claude a d'ores et déjà démoli la friche industrielle pour en faire en lieu et place une aire de stationnement pour les futurs utilisateurs et associations</p>																																																					
Calendrier prévisionnel	Livraison fin 2023																																																				
Acteur du projet	CCHJSC Partenaire financier : Etat, Région Bourgogne Franche-Comté, Conseil Départemental 39																																																				
Maquette financière	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Recettes</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Type</th> <th style="text-align: center;">Montant</th> <th style="text-align: center;">Financier</th> <th style="text-align: center;">Taux</th> <th style="text-align: center;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Démolition</td> <td style="text-align: right;">92 750 €</td> <td>Région</td> <td style="text-align: right;">22,09 %</td> <td style="text-align: right;">375 000 €</td> </tr> <tr> <td>Plateforme</td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> <td>ETAT</td> <td style="text-align: right;">31,28 %</td> <td style="text-align: right;">530 880 €</td> </tr> <tr> <td>Réhabilitation</td> <td style="text-align: right;">1 322 130 €</td> <td>CD 39</td> <td style="text-align: right;">18,73 %</td> <td style="text-align: right;">318 000 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagements intérieurs</td> <td style="text-align: right;">125 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contrôle techniques</td> <td style="text-align: right;">60 772,5 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MOE</td> <td style="text-align: right;">121 743,61 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Imprévus</td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> <td>Fond Propres</td> <td style="text-align: right;">27,90 %</td> <td style="text-align: right;">473 516,11 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td style="text-align: right;">1 697 396,11€</td> <td>Total HT</td> <td style="text-align: right;">100%</td> <td style="text-align: right;">1 697 396,11€</td> </tr> </tbody> </table>			Dépenses		Recettes			Type	Montant	Financier	Taux	Montant	Démolition	92 750 €	Région	22,09 %	375 000 €	Plateforme	50 000 €	ETAT	31,28 %	530 880 €	Réhabilitation	1 322 130 €	CD 39	18,73 %	318 000 €	Aménagements intérieurs	125 000 €				Contrôle techniques	60 772,5 €				MOE	121 743,61 €				Imprévus	50 000 €	Fond Propres	27,90 %	473 516,11 €	Total HT	1 697 396,11€	Total HT	100%	1 697 396,11€
Dépenses		Recettes																																																			
Type	Montant	Financier	Taux	Montant																																																	
Démolition	92 750 €	Région	22,09 %	375 000 €																																																	
Plateforme	50 000 €	ETAT	31,28 %	530 880 €																																																	
Réhabilitation	1 322 130 €	CD 39	18,73 %	318 000 €																																																	
Aménagements intérieurs	125 000 €																																																				
Contrôle techniques	60 772,5 €																																																				
MOE	121 743,61 €																																																				
Imprévus	50 000 €	Fond Propres	27,90 %	473 516,11 €																																																	
Total HT	1 697 396,11€	Total HT	100%	1 697 396,11€																																																	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Date de début de la déconstruction - Date de début de la réhabilitation - Date de livraison 																																																				
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de locaux ouverts aux acteurs économiques - Nombre d'utilisateurs annuel 																																																				
Conséquence sur la fonction de centralité	Un tiers-lieux est un acteur central de la vie du territoire. Les activités qui y sont menées, bien plus larges que le coworking, contribuent au développement économique et à l'activation des ressources locales																																																				
Lien avec les autres programmes et contrats	Action inscrite dans le CRTE																																																				

N°	Axe stratégique	Actions en projet	MO
21	1.1 Valoriser l'offre commerciale, artisanale et industrielle	Boutique à l'essai 2 et 3	CCHJSC
22		Réhabilitation de 2 cellules commerciales rue du Pré	La Maison pour Tous
23		Aide financière à la rénovation de cellule commerciales vacantes	CCHJSC
24	2.1 Proposer une offre de logement de qualité	OPAH	CCHJSC
25	2.2 Faciliter la mobilité sur le territoire	Etude de circulation, plan de stationnement, sentier piéton	?
26	2.3 Aménager des espaces publics agréables	Rendre piétonne la rue Mercière	VSC
27		Démolition et aménagement pour ouvrir la rue mercière sur le Dôme	VSC
28		Requalification du haut de la rue de la Poyat	VSC
29		Etude réaménagement du parc du truchet	VSC
30		Requalification des jardins ouvriers et création d'une liaison douce "Haut-Bas" berge du Tacon / Ville Haute	VSC
31		Renaturation des cours d'école	VSC
32		Renaturation, jardin partagés et pédagogique sur la friche Chacom	CCHJSC / VSC
33		Etude de pré-chiffage pour une connexion entre les berges du Tacon et la place Louis XI	VSC
34	3.1 Positiver l'image de la ville et capter le flux touristique	Accueil des nouveaux arrivants	VSC CCHJSC
35		Escape Game au musée de l'Abbaye	CCHJSC
36		Investir les locaux de la maison du projet	VSC
37	3.2 Organiser et mettre en valeur les activités de pleine nature	Création d'un site de départ des sports nature à Serger	VSC CCHJSC
38		Aménager les gorges de l'Abime	CCHJSC
39		Bike Parc à Serger	VSC CCHJSC
40		Aménagement des canyons	CCHJSC
41		Parcours d'escalade au Ponthoux	CCHJSC
42	3.3 Développer l'offre culturelle, les services et les équipements	Etude espace multi accueil Chabot	VSC

Annexe 4 – Maquette financière

N°	Axe stratégique	Actions matures	MO	Dépenses HT	Europe	Etat	Région	Région C2R	CD 39	Action Logement	Banque des Territoires	Autofinancement				
												Ville Saint-Claude	CCHJSC	La Maison pour Tous	CMA	PNRHJ
1	1.1 Valoriser l'offre commerciale, artisanale et industrielle	Boutique à l'essai 1	CCHJSC	82 799 €		28 980 €							53 819 €			
2		Recrutement d'un manager de commerce	VSC	80 000 €							40 000 €	40 000 €				
3		Vitrophanie	VSC	2 400 €								2 400 €				
4		Taxe sur les friches commerciales	VSC	- €												
5	1.2 Dynamiser les formations en rapport avec les filières fortes	Centre de compétence	CMA / CCHJSC	752 847 €		134 104 €	44 000 €								113 847 €	
6	2.1 Proposer une offre de logement de qualité	Etude pré-opérationnelle OPAH	CCHJSC	86 150 €		43 075 €					15 000 €	- €	28 075 €			
7		PLUi	CCHJSC	510 000 €		200 000 €							310 000 €			
8		Démolition de 344 logements sociaux (en TTC)	La Maison pour Tous	9 137 001 €		1 416 502 €			760 890 €	2 752 236 €	1 720 000 €			2 487 373 €		
9		Réhabilitation de 165 logements à Chabot	La Maison pour Tous	9 034 016 €	577 500 €	990 000 €	438 772 €							8 017 744 €		
10	2.2 Faciliter la mobilité sur le territoire	Installation de 2 bornes de recharge électrique +véhicule en auto-partage	VSC	68 800 €	13 760 €		34 400 €					1 500 €	20 640 €			
11	2.3 Aménager des espaces publics agréables	Requalification de la rue Mercière (voirie)	VSC	166 006 €									- €			
12		Renaturation des berges au Faubourg Marcel	VSC / PNRHJ	556 600 €												
13	3.1 positiver l'image de la ville et capter le flux touristique	Refonte du site internet de l'office de tourisme	CCHJSC	32 000 €									32 000 €			
14		Refonte du site internet de la ville de Saint-Claude	VSC	15 000 €		12 000						3 000 €				
15		Balisage parcours touristique	VSC	6 000 €								6 000 €	- €			
16		Sac aventure jeux	CCHJSC	58 940 €		32 725 €	11 900 €							14 315 €		
17	Parcours juraventure	CCHJSC	2 500 €										2 500 €			
18	3.2 Organiser et mettre en valeur les activités de pleine nature	Etude Aménagement des Gorges de l'Abime	CCHJSC	28 643 €		21 000 €							7 643 €			
19	3.3 Développer l'offre culturelle, les services et les équipements	Piscine du Martinet	CCHJSC	11 828 643 €	2 365 728 €	3 932 655 €	1 182 864 €		1 182 864 €				3 164 532 €			
20		Tiers-lieux rue Carnot	CCHJSC	1 697 396 €		530 880 €	375 000 €		318 000 €				473 516 €			
TOTAL				34 145 741 €	2 956 988 €	7 341 921 €	2 086 936 €	- €	2 261 754 €		1 775 000 €	52 900 €	4 107 040 €	10 505 117 €	113 847 €	- €